



## *En visite à Saint-Camille*

Édouard Desrivères

Premier colon, orfèvre, 1848

*« C'est là que la plupart des voyageurs s'arrêtaient pour se reposer. C'est là que les explorateurs de lots se ralliaient. La renommée s'attacha à ce lieu comme à un centre. Le site prit le nom de « l'équerre » et sans préjudice pour personne les premiers habitants le lui conservèrent longtemps. »*

La paroisse de Saint-Camille

L'abbé L.-A. Lévêque, 1908

### L'ensemble architectural au cœur du village

*« La présence de bâtiments patrimoniaux à chacun des angles de l'intersection des rues Miquelon et Desrivères, l'existence d'un petit parc formant la Place de l'église et le cœur du village, la localisation de bâtiments mitoyens face à l'église (Le P'tit Bonheur), l'architecture rare du magasin général surmonté d'un logis en saillie (l'épicerie Steiner) et celle tout aussi remarquable de la Chapelle Saint-Antoine sont autant d'éléments architecturaux ayant contribué à élever le village de Saint-Camille au niveau d'ensemble architectural exceptionnel. »*

Étude Pluram, 1985

### À proximité de cet ensemble

*La Chapelle Saint-Antoine*

*La Beurrerie (Laroché de Granite)*

*Le P'tit Bonheur de Saint-Camille*

*Croix de chemin, à la croisée du 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> Rang*

*La Souvenance, Musée des âges et de l'imaginaire*

*Le Toit des 4 temps (pour fêtes et loisirs)*

*La Coopérative d'Habitation « La Corvée »*

*L'Épicerie Steiner*

*L'École Christ-Roi*

*L'église*

## Le village de Saint-Camille

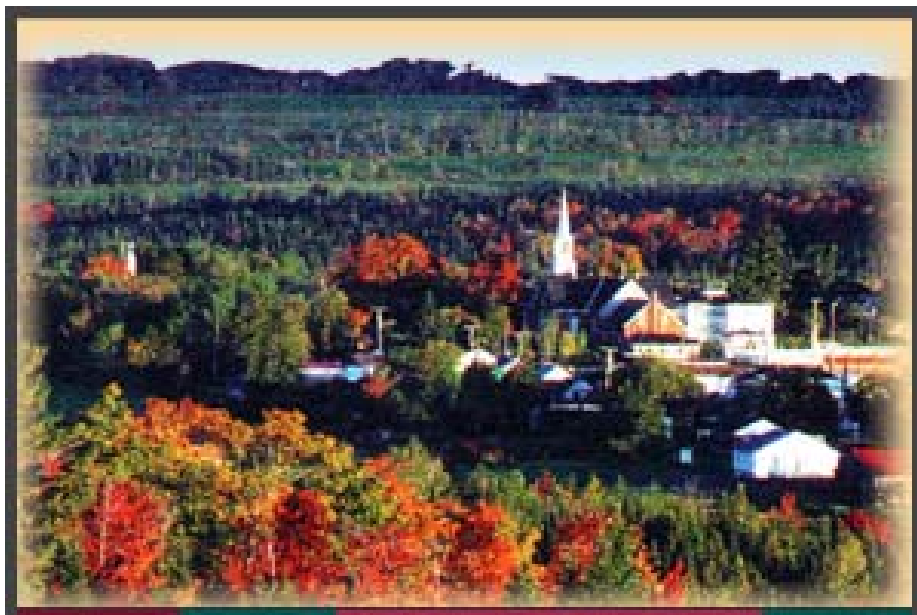
*« La paroisse de Saint-Camille paraît agréablement sise sur d'immenses plateaux de verdure. L'horizon s'en rapproche sous des couleurs diverses et des formes variées. En certains endroits on voit des montagnes où alternent des ceintures d'arbres et des champs en culture. Ailleurs c'est l'ondoyante forêt. Les bois sont l'érable, l'orme, le merisier, le tilleul, le hêtre, le frêne et le pin. Le sapin, la pruche et l'épinette dominent dans les endroits bas et humides.*

*Le village repose sur un plateau légèrement arrondi. Les vallons qui l'entourent alimentent d'un côté un petit ruisseau, de l'autre, la Madeleine, une petite rivière.*

*Remarquons que la nature, ici, est tout entière aux défricheurs. Elle n'offre rien aux muses. Point de nappes d'eau tranquilles où les astres et l'azur se mirent, point de vagues écumantes.*

*En revanche vous avez les brises de l'est, le bruissement des arbres feuillus, le léger murmure des rivières et des ruisseaux. »*

La paroisse de Saint-Camille  
L'abbé L.-A. Lévêque, 1908



# Le Babillard

## **JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE SAINT-CAMILLE**

Le Babillard a été créé en 1985 par la bibliothèque et la commission du loisir de l'époque. Le but était de mieux connaître les organismes et leurs calendriers d'actions. Le Regroupement des jeunes de Saint-Camille en a fait la production pendant près de 20 ans. Dernièrement un nouveau comité, C.O.M.B.A, a pris la relève de la production, il est composé des membres de la bibliothèque, du comité des loisirs, de la corporation de développement socio-économique, de la FADOQ et de la municipalité.

- **Équipe du C.O.M.B.A. Comité Municipal du Babillard :** Émile Lachance, Denis Caron et Jannie Grimard (montage), Anita Durand, Yolande Berger, Huguette Lecomte (correction de texte), Lucie Cormier et Benoit Bourassa (impression), Lyne Deslandes, Caroline Poirier et Katherine Guin (pliage et brochage)
- **Date de tombée :** le 20 du mois précédant la publication, à 17h
- **Date de parution :** début du mois
- **Téléphone :** 819 828-0393
- **Courriel :** babillard.comba@gmail.com

Dorénavant toute publicité dont le but est lucratif en provenance d'une entreprise privée devra être payée à la date de tombée pour être publiée.

Les tarifs applicables sont :

Pour ½ page : 10,00 \$ par mois

Pour 1 page : 20,00 \$ par mois

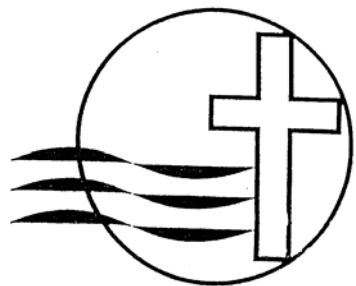
Pour les commanditaires : 40,00 \$ par année (format carte d'affaire)

Ou 4,00\$ par mois

Les articles devront être écrits à l'ordinateur, ils devront être accompagnés des coordonnées de l'expéditeur et entrés dans une mise en page paysage, format légal 8.5 X 14, « pliage selon livre » ou « deux pages par feuille ».

L'organisme qui constate une erreur dans la publication de ses documents devra en aviser le Comité.

Pour toutes autres informations, contactez le comité par le biais de son adresse courriel ou par téléphone.



# Unité Pastorale

## "Eaux Vives"

### Responsables

Secrétaire	Hélène Mathieu	819-828-2521
Entretien de l'église	Gilles Thibodeau	819-828-2742
Cimetière Saint-Camille	Bernard Laroche	819-828-2060
Chapelle Saint-Antoine	Yolande et Bernard Laroche	819-828-2060
Cimetière Ham-Sud	Stéphane Vaillancourt	819-877-3587
Conseil de Fabrique	Marcel Jacques, prêtre	819-828-2521
Conseil de Pastorale	Anne St-Laurent	819-828-1673
Préparation des célébrations	Sr Cécile Roy	819-828-1179
Catéchèse	Sr Georgette Préfontaine	819-828-1179
Chorale	Cécile Bergeron, présidente	819-828-1234
Chorale	Michaël Pinard, directeur	819-828-0021
Organiste	Manon Goudreau	819-828-3307
Organiste	Nicole Gagnon	819-828-2362

### Conseil de pastorale

Anne St-Laurent  
André Bellerose  
Sr Georgette Préfontaine  
Jeannine Couture  
Yolande Berger  
Marcel Jacques, prêtre

### Comité de liturgie

Sr Cécile Roy  
Anita Durand  
Huguette Lecomte  
Lucille Bernier

### Conseil de fabrique

Marcel Jacques, prêtre  
Gaston Audy  
Anne Goupil  
Roger Durand  
Huguette Lecomte  
Michaël Pinard  
Herman Couture

*Je suis de la Couronne  
Le Garde-Forêtier,  
Et l'hiver et l'automne  
Mon gîte est au chantier.  
Couchant près de la flamme  
Pour geler ou rôtir,  
Si je pense à ma femme,  
Cela me fait plaisir.*

*Le matin de ma couche  
Je quitte les « duvets »,  
N'ayant eu qu'une souche  
Pour poser mes mollets.  
Tous ces maux sont pour l'homme  
Les plus doux à souffrir,  
Quand il pense à sa femme,  
Cela lui fait plaisir.*

J.-Z.-C. Miquelon  
Arpenteur, garde-forestier, poète  
1883



Municipalité canton de  
**SAINT-CAMILLE**

*Symbolique des éléments  
du Logo Municipal*

*Les Mains*

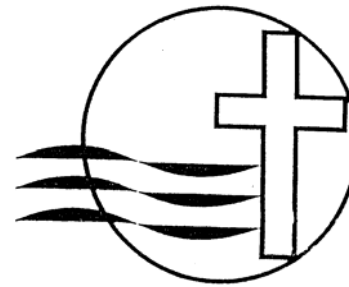
L'entraide, la solidarité, l'union,  
le respect et la protection de son environnement

*Les grands espaces verts*

La ruralité, le calme

*L'arbre*

La continuité et la force de l'union des citoyens  
du Canton de Saint-Camille



**Unité Pastorale**  
**"Eaux Vives"**

**Équipe pastorale :**

Marcel Jacques, prêtre  
Pierrette Poirier, Wotton  
Sr Georgette Préfontaine, Saint-Camille  
Denise Guillemette, Saint-Adrien  
Solange Letendre, Saint-Georges-de-Windsor

**Célébrations liturgiques :**

Dimanche..... 9h00..... Église  
Mardi ..... 18h45..... Sacristie

**Sacrements**

Baptême  
4 mois à l'avance  
S'adresser au prêtre

Mariage  
6 mois à l'avance  
S'adresser au prêtre

Pardon, Confirmation et  
Eucharistie  
Sr Georgette Préfontaine  
819-828-1179

Décès  
Rejoindre le prêtre avant de  
fixer la date des funérailles

**Heures de bureau du secrétariat**

Mardi ..... 9h00 à 10h00  
Jeudi ..... 9h00 à 10h00

**Coordonnées du bureau**

157, rue Miquelon  
Saint-Camille (Qc) JOA 1G0  
Téléphone : 819-828-2521

**CONSEIL MUNICIPAL**

**À l'international**, deux délégations de La Clé des Champs ont représenté le Canada à Terra Madre, une rencontre mondiale de 5000 communautés nourricières, en 2004 et en 2006. Les communautés nourricières visent également à assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire des économies de proximités.



La coopérative entretient également un jumelage avec des fédérations paysannes au Mali depuis plus de 4 ans. Il s'agit d'un projet de renforcement des compétences et des capacités des fédérations paysannes pour qu'elles jouent un rôle plus significatif au plan du développement local en partenariat avec le CSI.

Pour l'ensemble de ses réalisations, la Coop s'est vue décerné le Mérite coopératif Estrien en 2007. Grande primeur pour 2008 : la coopérative obtiendra sa certification biologique Garanti-Bio /ÉCOCERT. L'année 2008 s'annonce riche et abondante tant du point de vue forestier avec une implantation record de parcelles de plantes médicinales (plus de 5000m2) que du point de vue maraîcher avec de nouveau partenariat en matière de distribution (approvisionnement du CHSLD de Wotton et

d'une communauté religieuse) et une augmentation de la production de 25%. Pour commander des PFNL, des paniers ou pour toute autres informations, contactez-les aux coordonnées suivantes :



**Pour plus d'informations :**

- Adresse : 126 Desrivieres, St-Camille, Qc, J0A 1N0
- Téléphone : 819-828-0520
- Télécopieur : 819-828-0157
- Site web : [www.cle-des-champs.qc.ca](http://www.cle-des-champs.qc.ca)
- Courriel : [contact@cle-des-champs.qc.ca](mailto:contact@cle-des-champs.qc.ca)

Le conseil municipal du Canton de Saint-Camille est composé du Maire et de six conseillers et conseillères élus pour un mandat de quatre ans. La prochaine élection régulière se tiendra en novembre 2009.

Les membres du conseil se réunissent une fois par mois en séance publique, soit le premier lundi de chaque mois à compter de 19h00 à la Bibliothèque Municipale. Les citoyens peuvent y assister et un droit de parole leur est accordé au début et au milieu de la séance.

**AVIS PUBLICS**  
Les avis publics de la Municipalité sont affichés sur la façade de l'église et au bureau municipal.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**



**Maire**  
Claude Larose  
819-828-1673



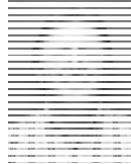
**Conseillère au siège # 2**  
Lyne Deslandes  
819-828-2325



**Conseiller au siège # 3**  
Pierre Bellerose  
819-828-2469



**Conseiller au siège # 1**  
Martin Durand  
819-828-1073



**Conseiller au siège # 4**  
Maire suppléant  
Benoit Bourassa  
819-828-1394



**Conseiller au siège # 5**  
Denis St-Onge  
819-828-2348



**Conseiller au siège # 6**  
Marc Letendre  
819-828-1169

## ORGANISATION MUNICIPALE



Directrice générale  
Mélisa Camiré  
819-828-3222, poste 101



Adjointe administrative  
Lucie Cormier  
819-828-3222, poste 102



Inspecteur municipal  
Mario Proulx  
819-828-3222, poste 103



Inspecteur en bâtiment  
et en environnement  
Hélène Ménard  
819-828-3222, poste 104

## SERVICES MUNICIPAUX

Le bureau municipal est situé au :

87, rue Desrivières  
Saint-Camille (Québec) JOA 1G0  
Téléphone : 819-828-3222  
Télécopieur : 819-828-3723  
Courriel : [munstcamille@cgocable.ca](mailto:munstcamille@cgocable.ca)

Le bureau municipal est ouvert :

Lundi	8h30 à 12h00	13h00 à 16h30
Mardi	8h30 à 12h00	13h00 à 16h30
Mercredi	FERMÉ	FERMÉ
Jeudi	8h30 à 12h00	13h00 à 16h30
Vendredi	8h30 à 12h00	FERMÉ

Avec une telle initiative, la coopérative s'est attirée 18 nouveaux membres producteurs basés sur le territoire de la MRC Des Sources et au-delà. Elle a également mis en place un réseau de distribution qui lui permet de rejoindre des clientèles tels que des supermarchés et institutions sensibles à l'achat local.



Au national, la clé des champs fut la première coopérative à adopter l'agroforesterie sous couvert forestier au Canada. Depuis 2004, la coopérative travaille avec les propriétaires forestiers de sa région et de partout au Québec afin de diversifier les activités liées à l'utilisation de la forêt. Actuellement, pour la majorité d'entre eux, la forêt procure une valeur monétaire seulement lorsque l'on récolte les arbres, la matière ligneuse. Cependant, la coopérative a contribué à faire valoir les produits forestiers non-ligneux (PFNL) et l'agroforesterie comme une alternative économique.

L'approche coopérative de la Clé des Champs de St-Camille facilite l'adoption par les propriétaires d'une gestion agroforestière par : 1) l'acquisition et le transfert d'expertise, 2) la réduction des coûts de production par l'achat en groupe de matériel végétal tel que le ginseng, l'hydraste du Canada, etc... 3) L'approvisionnement des ses membres en arbres à noix provenant de sa pépinière 4) la prise en charge commune de la transformation et de la mise en marché.



# La Clé des Champs de Saint-Camille

Une Coop de solidarité engagée socialement et  
environnementalement dans sa communauté



La mission de La Clé des Champs est simple : favoriser la diversification agricole et forestière de son milieu tout en réintégrant la transformation et la mise en marché au plan local. La coopérative de solidarité poursuit maintenant son élan d'innovation qui l'a amené à jouer un rôle important au plan local, régional, national et international.

**Au local**, en 2006, la coopérative a procédé à la construction d'une serre, d'un bâtiment comportant une chambre froide et une aire de préparation au cœur du village de St-Camille, à proximité de ses cultures en champs pour répondre à la demande grandissante pour ses paniers biologiques selon la formule de l'agriculture soutenue par la communauté (ASC) articulé par Équiterre. Depuis 2004, la coopérative a distribué près de 3000 paniers de légumes à la population de St-Camille et de Sherbrooke sous cette formule qui favorise le contact direct entre le producteur et le partenaire. S'ajoute à ce système de paniers, des points de ventes locaux avec le kiosque à chaque jeudi à St Camille et l'ouverture prochaine d'un point de vente à St Georges de Windsor.



**Au régional**, la coopérative a été en 2007 parmi les deux producteurs impliqués dans la mise en place du nouveau Marché public de la Gare à Sherbrooke. Elle a été le fer de lance pour organiser la mise en marché collective des producteurs de la MRC Des Sources.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

URGENCE.....	911
POLICE.....	819-310-4141
POMPIERS .....	819-828-2228
AMBULANCE.....	819-877-2377

Vous pouvez rejoindre la Sûreté du Québec de la MRC des Sources en composant le 819-828-1313 pour une information ou pour toute autre demande. Cependant, pour une urgence, vous devez composer le 819-310-4141.

## VOLONTAIRES DÉTERMINÉS RECHERCHÉS

Votre service incendie à besoin de nouvelles recrues !

Vous êtes prêt à relever le défi ? Un service essentiel pour nous tous !

N'hésitez pas à communiquer avec Adrien Beaudoin, chef du service incendie, au 819-828-2033 pour discuter de votre intérêt ou pour simplement prendre de l'information !!

Au plaisir de discuter avec vous !



## PERMIS DE CONSTRUCTION

*Le permis c'est une façon de protéger vos droits...*

*...vis à vis la Municipalité et aussi de vos voisins.*

Si vous prévoyez des travaux bientôt, exemple : morceler votre nouveau terrain, construire, transformer, rénover, démolir, agrandir votre nouvelle maison, installer une piscine, une clôture, bâtir une remise, une installation septique, couper un arbre, etc., il est important de s'assurer que votre projet soit réalisé en conformité avec les règlements d'urbanisme et d'environnement de votre nouvelle municipalité.

Selon votre projet, vous pouvez avoir besoin d'un permis de construction, rénovation, un permis de lotissement ou un certificat d'autorisation pour réaliser ces travaux.

L'inspecteur Hélène Ménard vous renseignera sur les normes techniques et de sécurité applicables à votre projet et sur la façon de respecter ces normes en tenant compte de vos besoins. Elle pourra même vous suggérer des solutions auxquelles vous n'avez pas pensé !

Un rendez-vous est nécessaire puisque le service d'inspection est ouvert les mardis seulement de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Toute personne présentant une demande de permis ou de certificat devrait apporter les documents suivants :

- ❖ Un plan de la construction ou de la rénovation projetée
- ❖ L'évaluation du coût des travaux
- ❖ Le nom du contracteur
- ❖ Les matériaux utilisés
- ❖ La localisation des bâtiments sur le plan et les limites du terrain visé
- ❖ Identification cadastrale du terrain visé
- ❖ La durée anticipée des travaux

### Et voici un petit rappel des prix :

Pour travaux de moins de 1 000 \$ effectués la même année :  
Gratuit avec demande de permis

Pour des travaux estimés à moins de 15 000 \$ :  
20 \$

Pour des travaux estimés à 15 000 \$ et plus :  
2\$ par tranche de 1 000 \$ (maximum 100 \$)

## LA CORVÉE



**159 Miquelon  
Saint-Camille (Québec)**

**JOA 1Go**

**Téléphone : 819-828-2970**

Les concepts développés à Saint-Camille sont novateurs.

C'est dans le but de pallier au manque d'infrastructures d'habitation pour les aînés et pour trouver une nouvelle vocation au presbytère, qu'un groupe de citoyens, Le Groupe du Coin, s'est porté acquéreur du bâtiment en 1998.

La **Coopérative de Solidarité en Soins et Services La Corvée** fut d'abord formée. Elle débuta ses opérations en janvier 2000 pour ensuite mettre sur pied une Coopérative d'habitation. Grâce au financement du programme AccèsLogis de la SHQ, la Coopérative a construit cinq logements adaptés et a rénové le presbytère dans lequel on retrouve quatre logements, un salon communautaire, un local administratif et des espaces locatifs.

À l'extérieur, des jardins communautaires ont été mis en place ainsi que des aires de repos et de jeux.



**Les résidents de Saint-Camille, qui n'ont pas l'espace nécessaire ou si leur terrain ne s'y prête pas, peuvent donc réserver un espace de jardinage sur les terrains de La Corvée.**

Ce projet, nous l'avons nommé La Corvée, pour répondre à la vision de développement des neuf membres fondateurs qui voulaient conférer un caractère d'entraide, de rassemblement et de travail en commun.

La Corvée se veut donc une entreprise collective qui met l'emphase sur le bien-être des aînés et de la population en général. Elle vise aussi à assurer le maintien de chacun dans son milieu de vie naturel en offrant des solutions alternatives de soins et de services axés sur la prévention, l'éducation et l'animation.

Le projet suscite beaucoup d'intérêt au Québec et même au Canada. La Corvée a été récipiendaire du Prix Ruralité 2002 lors de la 6<sup>e</sup> édition de la Soirée des prix d'excellence d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Malgré cela, la Coopérative de Solidarité en Soins et Services a dû mettre ses activités en veilleuse.

Toujours en place, la **Coopérative d'Habitation La Corvée** offre à ses locataires un milieu de vie exceptionnel. Avec des services à proximité, des cafés rencontres, des animations diverses, les responsables s'assurent que personne ne s'ennuie. La Coopérative d'Habitation La Corvée pourrait développer d'autres maisons, une liste d'attente est débutée.

## AU P'TIT BONHEUR, ON RETROUVE :

Le secteur communautaire, qui bénéficie de l'implication de plusieurs bénévoles pour la Popote roulante, la pizza du vendredi également à Asbestos et le fameux café du matin!

Le secteur des arts de la scène, qui présente à chaque année une quinzaine de spectacles professionnels d'auteurs-compositeurs-interprètes, de musique du monde, de spectacles pour jeune public et qui propose, de plus, une dizaine d'activités de la communauté. Le P'tit Bonheur est le seul lieu de diffusion dans la MRC à être reconnu par le Ministère de la Culture, des Communications du Québec et Patrimoine canadien.

Le secteur des arts visuels, qui accueille annuellement 8 expositions à l'Espace Hortense. Une occasion unique de découvrir différents médiums et de rencontrer les artistes lors des vernissages. De plus depuis ses débuts ce secteur organise un salon d'artisans en décembre et un stage de peinture professionnel durant une semaine en août.

Le Centre d'Interprétation du Milieu Rural (CIMR) œuvre aussi dans le domaine de la recherche et du développement démographique et publie hebdomadairement à cet effet le bulletin électronique Mon village. Il participe également au projet Écoles éloignées en réseau, en collaboration avec l'école Christ-Roi. Au développement web, portail des sources et au projet inodes des jeunes.

Toutes ces activités sont rendues possibles grâce à l'implication d'une centaine de bénévoles qui appuient l'équipe de travail en place. Merci à vous...

162, rue Miquelon, Saint-Camille (Québec) JOA 1G0  
Téléphone: (819) 828-2664 \* Télécopieur: (819) 828-0157  
Courriel: [pbonheur@login.net](mailto:pbonheur@login.net) \* [www.ptitbonheur.org](http://www.ptitbonheur.org)



## CHIENS

### Selon la réglementation municipale

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation identifié au plan de zonage de la municipalité, il est défendu de laisser un chien en liberté.

Vous ne pouvez laisser votre animal errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que la vôtre;

Hors des limites de votre bâtiment, de votre logement ou de votre terrain, votre chien doit être tenu en laisse et être accompagné d'une personne raisonnable qui en a le contrôle.

Hors des limites de votre bâtiment, de votre logement ou de votre terrain, vous devez immédiatement enlever les matières fécales produites par votre animal et en disposer d'une manière hygiénique.

Quiconque, incluant le gardien d'un animal, contrevient aux dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en outre des frais, d'une amende minimale de 50.00\$ et maximale de 300.00\$.

Nous demandons donc à tous les propriétaires de chiens d'être vigilants. Nous sommes convaincus que l'application de ces règles assurera un bon voisinage dans le respect du choix de chacun de posséder, ou non, un chien.

### Démarche suggérée

Tout citoyen qui est ennuyé par le comportement d'un chien devrait d'abord en informer le propriétaire du chien.

Si n'y a aucun changement, il peut aviser la municipalité qui enverra une lettre enregistrée au propriétaire avec un délai de 48 heures.



S'il n'y a toujours aucun changement, le citoyen peut porter plainte à la Municipalité ou à la Sûreté du Québec qui pourra émettre un constat d'infraction au propriétaire de l'animal.

**Règlement 1999-02**

## VENTE DE GARAGE

Pour faire une vente de garage, toute personne doit obtenir un permis au bureau de la Municipalité au coût de 10,00 \$. Le permis est valide pour une période de 2 jours consécutifs et n'est pas transférable.

Les conditions suivantes doivent être respectées :

- Aucun empiètement sur la voie publique
- Ne pas nuire à la visibilité des automobilistes et des piétons
- S'il y a une affiche, celle-ci doit être d'au plus un mètre carré (1m<sup>2</sup>)

### Règlement 1993-154

## SYSTÈMES D'ALARME

Nous vous rappelons que le règlement concernant les systèmes d'alarme est en vigueur et que tout propriétaire ou occupant d'un immeuble qui désire installer ou utiliser un système d'alarme doit au préalable obtenir un permis de la municipalité.

La demande de permis doit être faite par écrit et contenir les informations suivantes :

- le nom, prénom, adresse et numéro de téléphone de l'utilisateur;
- le nom, prénom, adresse et numéro de téléphone du propriétaire des lieux protégés lorsque l'utilisateur n'est pas également le propriétaire de ces lieux;
- l'adresse et la description des lieux protégés;
- dans le cas d'une personne morale, le nom, prénom, adresse et numéro de téléphone du ou des représentants de la personne morale;
- le nom, prénom, adresse et numéro de téléphone de trois personnes qui, en cas d'alarme, peuvent être rejointes et qui sont autorisées à pénétrer dans les lieux afin d'interrompre l'alarme;
- la date de la mise en opération du système d'alarme.

Le coût du permis est de 10\$ et il est incessible en ce sens que tout nouvel utilisateur doit en obtenir un nouveau ainsi que lorsqu'un changement est apporté au système d'alarme

### Règlement 1998-15



Bienvenue au P'tit Bonheur  
de Saint-Camille



Fondé en 1988, Le P'tit Bonheur de Saint-Camille est un organisme de développement communautaire et culturel à but non lucratif. Il porte son nom en hommage à un grand chansonnier du Québec : Félix Leclerc. Sa mission est de gérer un lieu de rencontres pour tous les groupes d'âges de Saint-Camille et de la région et de réaliser une programmation d'activités communautaires et culturelles (animations, conférences, expositions, formations, services alimentaires, spectacles). Cet espace convivial situé dans l'ancien magasin général du village, invite au quotidien les citoyens de Saint-Camille et de la région à tisser des liens au sein de la communauté.



Gestion C. Poirier	10 Proulx	Gestion d'entreprise
Gîte O Mimosa	90 Desrivières	Gîte
Gouin, Jean-Nicolas		Ramoneur
J. Marc Laroche	176, 9e et 10e Rang,	Électricien
La Framboisière	105, 9e et 10e Rang,	Framboises et autres
Laroche Alexandre		Travaux Agricole
Le P'tit Bonheur	162, rue Miquelon,	culturel/communautaire
Maison Art-Mon-Nid	159, rue Miquelon,	Coop d'habitation
Paroisse Saint-Camille	159, rue Miquelon,	Église et presbytère
Philippe Proulx	166, rue Miquelon,	Plomberie
Postes Canada	87, rue Desrivières,	Bureau de poste
Réfrigération de l'Estrie		Réfrigération
Regain de vie	139 Miquelon	Massothérapie-Orthothérapie
Rustique Apiculture		Apiculture
Salle l'Équerre	110, rue Desrivières,	Salle Communautaire
Salon Zone Orange	107, rue Desrivières,	Coiffure
Scierie Saint-Camille	134, rue Desrivières,	Scierie
Thibodeau Mario		Assurance Promutuel
Travaux agricoles Blais	125, rue Miquelon,	Travaux agricoles

### **ORGANISMES ET ÉVÉNEMENTS DE SAINT-CAMILLE**

Carnaval de St-Camille	Donald Durand	819-828-1659
Cercle de la Bonne Entente	Huguette Jarret	819-828-2077
Chevaliers de Colomb	Sylvio Nadeau	819-828-3028
Club Fadoq de Saint-Camille	Anita Durand	819-828-2038
Comité de la Pastorale	Anne St-Laurent	819-828-0021
Comité d'embellissement	Micheline Proulx	819-828-2970
Comité des loisirs	Lyne Deslandes	819-828-2325
Corporation de développement	Benoît Bourassa	819-828-0393
Festival Féerie des Fleurs	Donald Durand	819-828-1659
Festival International du Masque du Québec		819-828-0518
Gala Reconnaissance Thérèse Bellerose		819-828-0393
La Corvée	Micheline Proulx	819-828-2970
La Fabrique de St-Camille	Michaël Pinard	819-828-0021
Le Groupe du Coin	Henri-Paul Bellerose	819-828-2677
Musée de La Souvenance	René Laroche	819-828-2692
Popote roulante de St-Camille	Huguette Jarret	819-828-2077
Regroupement des jeunes	Jeannie Paré	819-828-3222
Rendez-vous de la Francophonie	Benoît Bourassa	819-828-0393
Salon diversification agricole	Serge Gagné	819-828-3449
Société d'histoire et du Patrimoine	Henri-Paul Bellerose	819-828-2677

### **COLPORTAGE**

La municipalité a fait installer des panneaux aux entrées de la Municipalité indiquant l'obligation pour les colporteurs de se procurer un permis municipal. Celui-ci est disponible au bureau de la Municipalité au coût de 25,00 \$. Il est valide pour une période fixe de 2 mois et n'est pas transférable.

De plus, il est interdit de faire du colportage entre 20h00 et 10h00. Alors si un colporteur se présente à votre résidence, n'hésitez pas à lui demander de vous montrer ce permis. S'il ne possède pas ce permis, il est passible d'une amende.

Voici les personnes qui peuvent colporter sans permis :

- celles qui vendent et colportent des publications, brochures et livres à caractère moral ou religieux;
- celles qui vendent et colportent des actes de la législature, des proclamations, gazettes, almanachs ou autres documents imprimés et publiés par autorité;
- Celles qui vendent du poisson, des fruits, du combustible, du bois de chauffage, du charbon, des huiles de charbon ou lubrifiantes, de la gazoline et des victuailles, exceptés le thé et le café;
- Les chaudronniers, tonneliers, vitriers, raccommodeurs de harnais ou autres personnes faisant le métier de réparer des chaudières, cuves, ustensiles ou meubles de ménage, obligés d'aller par les chemins exercer leur industrie.

Finalement, prenez note que les colporteurs n'agissent pas au nom de la Municipalité. La Municipalité leur octroi un permis de colporter mais n'endosse pas pour autant leur compagnie ou leurs produits. Nous vérifions seulement s'ils possèdent un permis délivré par l'Office de la protection des consommateurs et leur demandons de défrayer les coûts reliés au permis.

Soyez vigilants !

## RESTRICTIONS D'ÉPANDAGE

La Municipalité a adopté un règlement interdisant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers durant quelques jours. Voici les journées durant lesquelles il sera interdit d'épandre :

**23 et 24 juin 2009**

**17, 18 et 19 juillet 2009**

**11, 12 et 13 septembre 2009**

Toute personne qui procède à un épandage non autorisé ou toute personne qui, de quelque manière que ce soit, influence ou incite quelqu'un à procéder à un épandage non autorisé commet une infraction.

La Municipalité a voulu faire en sorte que les différentes fins de semaines d'activités qui se passent sur notre territoire se déroulent sans nuisances d'odeurs afin d'augmenter le plaisir que vous avez tous d'y participer.

### Règlements 2009-03

## DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES PRIVÉES

Nous désirons vous rappeler que, selon le règlement municipal sur les nuisances, il est interdit de jeter ou déposer de la neige ou de la glace venant d'un terrain privé sur les chemins municipaux et que quiconque contrevient à cette règle commet une infraction et est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 300 \$.

De plus, le Code de la sécurité routière du Québec stipule que nul ne peut jeter, déposer, lancer, ni laisser se détacher du véhicule qu'il conduit, ni permettre que soit jeté, déposé ou lancé de la neige, de la glace ou une matière quelconque sur un chemin public et que quiconque contrevient à cette règle commet une infraction et est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 100 \$.

Nous vous demandons donc de ne pas transporter de l'autre côté du chemin ou étendre le long des accotements la neige résultant du déneigement de vos entrées privées car ces gestes enneigent la chaussée et la rendent moins sécuritaire pour les usagés et peuvent causer des problèmes à l'entrepreneur responsable du déneigement.

## ENTREPRISES DE SAINT-CAMILLE

Aménagements Natur'eau-Lac	Environnement-Conseillers & services	
Atelier d'art Les Mélèzes	172, Miquelon	Atelier et Galerie d'art
Beaudoin Adrien	71, rue Desrivières,	Garage / Débrosseur
Bélisle Scierie Mobile	163, Rang 6	Scierie Mobile
Boulangerie J.-P. Lamarre	1, rue Crépeau,	Boulangerie et Pâtisserie
Boutique Chez Dédé	81 Desrivières	Grand Bazar
Caisse de Saint-Camille	87, rue Desrivières,	Institution financière
Cantine Gilles Fortin	95, rue Desrivières,	Cantine
Choinière, Jocelyn		Scierie Mobile
Constructions Randard	142, rue Miquelon,	Construction
Coop La Clé des Champs	126, rue Desrivières,	Maraîcher / PFNL
Entreprises F. Grimard	186, rue Miquelon,	Excavation
Épicerie Steiner	108, rue Desrivières,	Épicerie
Equiporc et Ferme J.M.	244, rue Miquelon,	Entreprise Agricole
Ferme Bélisle	144, 2e Rang,	Produits de sanglier
Ferme C. Picard	225, 9e et 10e Rang,	Entreprise Agricole
Ferme C. Roy	230, rue Miquelon,	Entreprise Agricole
Ferme Fleur de Lys	197, rue Miquelon,	Entreprise Agricole
Ferme G. Belisle	163, rang 6,	Entreprise Agricole
Ferme G. et C. Lefebvre	200, rue Desrivières,	Entreprise Agricole
Ferme G. Houle	126, 9e et 10e Rang,	Entreprise Agricole
Ferme Jubelle	62, rue Miquelon	Entreprise Agricole
Ferme La Roseraie	27, rue Miquelon,	Entreprise Agricole
Ferme La Seigneurie	189, 9e et 10e Rang,	Entreprise Agricole
Ferme Lachapelle	192, rue Desrivières,	Entreprise Agricole
Ferme Les Trois C	137, rue Desrivières,	Entreprise Agricole
Ferme M.D. Durand	1, rue Miquelon,	Entreprise Agricole
Ferme Marie-Mo	198, rue Miquelon,	Entreprise Agricole
Ferme Mario Côté	28, rue Miquelon	Entreprise Agricole
Ferme Mongou	62, rue Miquelon,	Fraises et autres
Ferme N. Bruneau	930 1 <sup>er</sup> Rang	Entreprise Agricole
Ferme P. Guimond	338, rue Miquelon,	Entreprise Agricole
Ferme Picady	155, 9e et 10e Rang,	Transport d'animaux
Ferme Rochantal	2, rue Miquelon,	Travaux agricoles
Ferme Senhof	236, rue Miquelon,	Entreprise Agricole
Ferme Serge	15, rue Miquelon	Entreprise Agricole
Garage Dany Proulx	124, rue Desrivières,	Garage et Essence
Garderie La Petite Ferme	1, rue Crépeau	Garderie
Garderie R. Bischof	241, 9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> rang	Garderie
Garderie Du Rang	80, 9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> rang	Garderie
Garderie Petites Marguerites	178 Miquelon	Garderie

## COMITE DES LOISIRS DE SAINT-CAMILLE

Le Comité des Loisirs de Saint-Camille organise des activités culturelles et de loisirs pour les gens de tous âges.

Les responsables du Comité des Loisirs sont :

**Lyne Deslandes : 819-828-2325**

**Caroline Poirier : 819-780-2683**

**Katherine Guin : 819-828-2285**

Voici des exemples d'activités qui ont lieu, qui ont déjà eu lieu ou qui auront lieu à Saint-Camille :

Gymnastique  
Danse Hip-Hop  
Hockey  
Football  
Karaté  
Peinture sur bois  
Soccer

Aérobic  
Tai Chi  
Initiation au patin  
Jeux animés  
Faux Vitrail  
Balle Molle  
Éscrime

La Municipalité a également le privilège de recevoir les services de Québec en Forme pour soutenir les activités de loisirs. Cela nous permet donc d'offrir des cours diversifiés à coût abordable.



Nous sommes une petite équipe dynamique qui est toujours prête à recevoir des idées et ... de l'aide !!!

**Au plaisir de s'amuser avec vous !**



## FONTE DE LA NEIGE

Nous savons qu'au printemps, certains citoyens ne désirant plus voir la neige dans leur cour, décident de pelleter de nouveau pour envoyer celle-ci dans la rue pour la faire fondre.

Nous désirons vous rappeler que, selon le règlement municipal sur les nuisances, il est interdit jeter ou déposer de la neige ou de la glace venant d'un terrain privé sur les chemins municipaux et que quiconque contrevient à cette règle commet une infraction et est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 300 \$.

De plus, le Code de la sécurité routière du Québec stipule que nul ne peut jeter, déposer, lancer, ni laisser se détacher du véhicule qu'il conduit, ni permettre que soit jeté, déposé ou lancé de la neige, de la glace ou une matière quelconque sur un chemin public et que quiconque contrevient à cette règle commet une infraction et est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 100 \$.



## ABRIS TEMPORAIRES

Veillez prendre note que les abris temporaires d'hiver sont permis du 15 octobre au 1er mai.

## PERMIS DE BRULAGE

Toute personne qui désire faire un feu au cours de la période allant du 1er avril au 15 novembre de chaque année, pour détruire du foin sec, branchages, pailles, herbes, tas de bois, broussailles, arbres, arbustes ou plantes, terre légère ou terre noire, troncs d'arbres, abattis ou autres bois et ordures, doit au préalable, obtenir un permis de brûlage auprès de l'Inspecteur municipal, Monsieur Mario Proulx.

Le permis est gratuit et nous permet de s'assurer que votre site de brûlage est sécuritaire.

## SOPFEU

Pour plus d'informations sur les interdictions de faire des feux à ciel ouvert, vous pouvez appeler la SOPFEU (Société de protection des forêts contre le feu) au 1-800-463-3389.

Vous pouvez également visiter le site Internet [www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca) sur lequel apparaîtra l'indicateur de danger d'incendie selon les régions.

## RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR LES FEUX

Lorsqu'un permis de feu vous est octroyé, il est très important de vérifier l'emplacement de votre feu, afin d'éviter qu'il ne soit trop près des bâtisses environnantes. Il est également important de porter une attention particulière à la force du vent et à sa direction. Aussi, il est opportun de garder des récipients d'eau près de l'emplacement de votre feu et surtout de bien éteindre votre feu avant de quitter l'emplacement. Ces informations vous sont données afin de minimiser au maximum des risques d'incendies.

Nous portons également à votre attention que vous êtes totalement responsable du feu que vous allumez et qu'après 22h00, il est interdit de faire du bruit susceptible de troubler la paix et le bien être du voisinage, en vertu de l'article 3 du règlement numéro 03-98.

## RECUPERATION ET RECYCLAGE



N'oubliez pas que vous pouvez recycler batteries, téléphones cellulaires, ampoules Fluo-Compact et cartouches d'encre en les apportant à l'entrée du bureau municipal.

Vous pouvez également recycler vos restants de peinture, vos bouteilles de propane, ainsi que l'huile usée dans son contenant d'origine. Consulter la liste complète des autres résidus domestiques dangereux acceptés, affichée sur le bac. Venez les déposer près du bac de récupération, situé sur le côté du stationnement, le long de la haie de cèdre.

*Faites de bons gestes pour l'environnement !*

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE SAINT-CAMILLE

La Bibliothèque Municipale est située à l'adresse suivante :

85, rue Desrivières  
Saint-Camille (Québec)  
JOA 1G0

Téléphone : 819-828-3222,  
poste 106

Télécopieur : 819-828-3723

Courriel : [biblio043@reseaubiblioestrie.qc.ca](mailto:biblio043@reseaubiblioestrie.qc.ca)

Responsable : Lucie Cormier

**Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont les suivantes :**

**Mardi de 13h00 à 15h00 (en période scolaire seulement)**

**Mardi ET Vendredi de 19h00 à 20h30**

L'abonnement est gratuit, pour les citoyens de Saint-Camille et vous avez accès à des documents dans les deux langues officielles (français et anglais). Voici les services offerts :

Romans	Revue
Best Sellers	Vidéocassettes et DVD
Documentaires	Livres audio et livres large vision
Bandes dessinées	Cédéroms éducatifs
Livres et romans pour les jeunes	Casse-têtes et jeux
Documentaires pour les jeunes	Œuvres d'art

**Votre bibliothèque a maintenant son site Internet,  
via le Réseau Biblio.**

**<http://www.reseaubibliodisquebec.qc.ca/>**

## MICRO CENTRE D'IMPRESSION

Trois ordinateurs, avec clés USB et webcam, sont mis à votre disposition à la bibliothèque, il y a aussi une zone internet sans fil, ainsi que différentes imprimantes, un numériseur, des graveurs, une relieuse (boudins), une plieuse, une tranche, une brocheuse et une lamineuse. Vous pouvez les utiliser sur les heures d'ouverture du bureau municipal et de la bibliothèque. Quelques uns de ces outils ont des frais pour leur utilisation, informez-vous!

## SALLE COMMUNAUTAIRE

Les prix de location de la Salle Équerre sont les suivants :

Description	Saint-Camille	Extérieur
Grande Salle	40.00 \$	80.00 \$
Petite Salle	25.00 \$	25.00 \$
Salon mortuaire (exposition)	75.00 \$	75.00 \$
Organismes de Saint-Camille	Gratuit	-----
Cours aux adultes	20.00 \$	20.00 \$
Manifestations culturelles spéciales	Gratuit	50.00 \$

Les prix de location du Toit des Quatre Temps sont les suivants :

Description	Base	Complet
Organismes de Saint-Camille	Gratuit	-----
Citoyens de Saint-Camille	150.00 \$	300.00 \$
Gens de l'extérieur (+ dépôt de 100 \$)	250.00 \$	400.00 \$

Il est à noter que les installations sanitaires ne sont pas comprises dans le prix de location du Toit des Quatre Temps. Le prix de base n'inclut pas le ménage et le montage du Toit des Quatre Temps.

Location de tables et chaises :

Tables rectangles	2.00 \$
Chaises	0.50 \$
Scène de la Salle Équerre	15.00 \$



Salle Équerre



Toit des Quatre Temps

## LAMPADAIRES DÉFECTUEUX

Quand sur votre rue un lampadaire est épuisé et ne vous éclaire plus, veuillez en aviser la Municipalité. Nous ferons effectuer la réparation.

## STATIONNEMENT DE NUIT DURANT L'HIVER

Il est défendu de stationner votre véhicule dans les rues de la Municipalité durant la période hivernale, soit du 15 novembre au 31 mars entre 24h00 et 7h00.

## CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La cueillette des ordures ménagères se fait aux deux semaines en alternance avec les matières recyclables. La cueillette se fait le JEUDI sur tout le territoire de la Municipalité.

Les bacs doivent être déposés en bordure de la voie publique la veille du jour de la collecte puisque la collecte débute à 6h00 le matin. Ils doivent également être retirés au plus tard à 20h00 le jour même.

De plus, si vous n'avez pas de bacs roulants conformes, vos déchets ne seront pas ramassés.

## BACS A ORDURES ET A RECUPERATION

Selon la réglementation municipale, les bacs à ordures et à récupération doivent être roulants et respectivement de couleur **NOIRE** et de couleur **VERTE**. Voici les bacs qu'il est possible d'acheter :

**Bac de 240 litres : 75,00 \$**

**Bac de 360 litres : 100,00 \$**

Vous pouvez vous procurer ces bacs en téléphonant au bureau municipal (828-3222, poste 102). **Merci de votre collaboration.**

### **AUX ENTREPRISES AGRICOLES**

Pour que l'excédent des ordures soit ramassé, celles-ci devront obligatoirement avoir 2 BACS À ORDURES remplis au chemin.

Afin d'éviter des problèmes avec les bacs à ordures, il est recommandé de ne pas trop compacter les bacs avec les emballages de plastique des balles rondes. S'il y a un surplus d'emballages de plastique, il suffit de les attacher et de les placer près du bac, ils seront ramassés.

### **COLLECTE DE GROS REBUTS**

Une collecte de gros rebuts est organisée deux fois par année, en automne (septembre/octobre) et au printemps (mai/juin). Cette cueillette se fait en même temps que les ordures ménagères. Les dates de ces collectes seront publiées dans le journal Le Babillard et un avis vous parviendra par la poste.

### **SITE D'ENFOUISSEMENT**

Depuis le 19 janvier 2009, il n'est plus possible de livrer à Asbestos les résidus secs CRD (construction, rénovation, démolition).

Jusqu'à nouvel avis, nous vous suggérons d'acheminer ces résidus à l'un ou l'autre des deux sites suivants : Site de Bury à 50 \$ la tonne ou Gestion Michel Couture à Stoke à 70 \$ la tonne.



### **COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS**

449, rue Percy  
Magog (Québec)  
J1X 1B5  
1-888-847-1610

### **ECOLE PRIMAIRE DU CHRIST-ROI**

149, rue Miquelon  
Saint-Camille (Québec)  
JOA 1G0  
819-828-2404



Le secrétariat est ouvert les  
mardi et vendredi



### **ECOLE SECONDAIRE L'ESCALE**

430, 5<sup>e</sup> Avenue  
Asbestos (Québec) J1T 1X2  
819-879-5413



### **CAPE (Enseignement professionnel**

& éducation aux adultes)  
360, boulevard St-Luc  
Asbestos (Québec) J1T 3A4  
819-879-2147

